

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 juillet 2019 à la Préfecture de la Région Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** les délibérations adoptées par le Conseil municipal d'AGON COUTAINVILLE les 29 octobre 2018, 04 mars 2019 et 08 avril 2019,
- VU** les estimations établies les 17 janvier 2019 et 11 février 2019 par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune d'**AGON COUTAINVILLE** (Manche) un vaste ensemble foncier destiné à un projet d'aménagement à vocation d'habitat, cadastré comme suit :

Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
AB	37	661	14 Rue Fernand Lechanteur
AB	38	954	Hameau Cochard
AB	39	1367	Hameau Cochard
AB	40	528	Hameau Cochard
AB	42	388	10 Rue Fernand Lechanteur
AB	44	600	L'Eglise
AB	45	522	L'Eglise
AB	46	721	L'Eglise
AB	47	751	4 Rue Fernand Lechanteur
AB	48	494	4 Rue Fernand Lechanteur
AB	216	67	L'Eglise
AB	383	567	16 Rue Fernand Lechanteur
AB	226	523	17 Route de Coutances
C	393	12960	La Ferrée
C	882	931	Le Bourg
C	883	1063	Le Bourg

Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
C	395	3712	La Ferrée
C	405	3520	Le Champ de l'Eglise
C	406	3280	La Pièce de la Maison
C	407	10580	Champ Derrière l'Eglise
C	635	5321	La Ferrée
C	638	4704	Champ Derrière l'Eglise
TOTAL		53 769	

Certaines parcelles sont en emprise, à déterminer au cas par cas.

Le périmètre à maîtriser a fait l'objet d'une étude de faisabilité d'aménagement par l'atelier du Marais, dont il ressort un programme de 70 logements dont 13 LLS.

En tout état de cause, la collectivité, pour répondre aux critères posés par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF devra réaliser un programme de logements comportant au minimum 20 logements à l'hectare.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **992 000 € (Compte 980 199 – AGON COUTAINVILLE "Centre Bourg")**.

Le Directeur Général est autorisé à signer une convention, avec la Commune d'**AGON COUTAINVILLE** fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le **25** **JUIL.** **2019**

Le Préfet,

pour le Préfet et par délégation,

l'Adjoint au Secrétaire Général

pour les Affaires Régionales

chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT